

VILLE de ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

OBJET :

Séance du 30 Juin 1958

58084

Etats Généraux des
Communes d'Europe

L'an mil neuf cent cinquante huit, le trente Juin à 17 h 30 le Conseil Municipal de Royan s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Max Brusset, Député Maire en session ordinaire d'après convocations faites le 24 Juin 1958

Etaient présents : MM. Max Brusset, Maire, Seugnet, Reutin, Castelnaud, Couzinet, Gausseil, Pouget, Counil, Guillaud, Brotreau, Barrière Camblong, Domecq, Bourdeille, Narteau, Melle Fouché, MM. Rochedereux, Grussenmeyer, Dufour, Papeau, Guichaoua.

Représentés ; M. Barrot par M. Brusset
M. Etcheber par M. Camblong

Secrétaire : M. Camblong

Le Conseil Municipal

décide

qu'il y a lieu de mandater la somme de 4.250 frs pour le droit d'inscription concernant l'organisation des IX Etats Généraux des communes d'Europe qui se tiendront à Liège du 3 au 6 Juillet 1958

que la dépense sera mandatée ch XXXI - Dépenses impévues.

APPROUVE
ROCHEFORT S/MER le 11 Juillet 1958
Le Sous-Préfet
Pr le Sous -Préfet
le Saus-Préfet de Saintes
signé:ilhsible

LE MAIRE
ROYAN
CHARENTE-MARITIME

Pour EXTRAIT CONFORME
Pr le Maire
L'Adjoint Délégué,

Pour copie conforme
Mairie de Royan ,le 17 Juillet 1958

Pr le Maire
L'Adjoint Délégué,

L. SEUGNET